

Section 1. Identification

Identification du produit :	DÉSINFECT
Autres moyens d'identification :	Codes : 2002430, 2002431, 2003023 DIN : 02436752
Usage recommandé et restriction d'utilisation :	Nettoyant désinfectant prêt à utiliser
Fournisseur/Fabriqueur :	Les Produits Sanitaires Lépine inc. 1105 Bersimis Chicoutimi, Qc G7K 1A4 Tél : 418-545-0794 www.produitslepine.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence :	CANUTEC : +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire) 24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :	Le produit est soumis à la Loi sur les aliments et drogues et n'est pas soumis aux exigences du SIMDUT 2015.
Précautions :	Cause une irritation modérée aux yeux. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	Nom commun	% (p/p)	Numéro CAS
Éthylènediamine tetraacetate de tetrasodium		1 – 5	64-02-8
Chlorure de N-alkyl (68% C ₁₂ , 32% C ₁₄) dimethylethyl benzyl ammonium		0,15	85409-23-0
Chlorure de N-alkyl (5% C ₁₂ , 60% C ₁₄ , 30% C ₁₆ , 5% C ₁₈) dimethyl benzyl ammonium		0,15	68391-01-5

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premier soins

Premiers soins :	Avoir le contenant ou l'étiquette en mains lorsqu'on appelle le centre antipoison ou le médecin ou lorsque dirigé vers les traitements médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer lentement et doucement pendant 15-20 minutes, en soulevant les paupières de temps en temps. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes et continuer de rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour les conseils de traitement.
Note au médecin traitant :	L'endommagement probable des muqueuses peut contre-indiquer le lavage de l'estomac.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Brouillard d'eau, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser d'extincteur à jet d'eau pour éviter d'étaler le feu.

Dangers spécifiques du produit :

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de décomposition thermique dangereux :

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Précautions spéciales pour les pompiers :

Déplacez les contenants de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Il est important que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Éloigner le personnel qui n'est pas essentiel. Éloigner les gens des éclaboussures et des fuites. Placer-les contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés lors du nettoyage. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou à la matière déversée, à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Pour la protection personnelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Contenir le produit déversé afin de prévenir la contamination de l'environnement. Tenir éloigné des égouts et de toutes surfaces d'eau. Les petites quantités doivent être enlevées ou essuyées et utilisées, lorsque possible, pour des travaux de nettoyage, ou évacuées dans les égouts sanitaires si les règlements municipaux et provinciaux le permettent. Absorber les quantités plus abondantes avec de la vermiculite ou tout autre absorbant, et éliminer en tant que déchets industriels. Si le produit s'est déversé dans la nature, en aviser les autorités municipales, provinciales et fédérales tel qu'exigé par la loi.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Mesures de protection :

Ne pas mettre ce produit en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter le contact avec les vêtements. Prévoir une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas vider dans les égouts.

Conseils sur l'hygiène générale au travail :

Consulter la Section 8 pour les renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

NE PAS CONTAMINER L'EAU, LA NOURRITURE OU LES AIRES D'ENTREPOSAGE ET D'ÉLIMINATION DE LA NOURRITURE. Conserver dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Limites d'exposition - ACGIH	Limites d'exposition - OSHA	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Ventilation mécanique générale.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver soigneusement les vêtements de travail et les équipements de protection pour enlever les contaminants.

Protection oculaire/faciale :

Porter un équipement de protection pour les yeux comme des lunettes protectrices.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection du corps :

Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Autre protection pour la peau :

Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide jaune
Odeur :	Citron
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	12,0 ± 0,4
Point de fusion et de congélation :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	>93°C (>199,4°F)
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide et gaz) :	Ne s'applique pas
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1,007 ± 0,004g/mL
Solubilité :	Facilement soluble dans les substances suivantes : l'eau froide et l'eau chaude
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Évitez les températures supérieures au point d'éclair et le contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles :	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : acides forts, alcalis et agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	Lors de la décomposition, ce produit peut donner des oxydes d'azote et d'ammoniac, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres hydrocarbures de bas poids moléculaire.

Section 11. Données toxicologiques

Le produit est soumis à la Loi sur les aliments et drogues et n'est pas soumis aux exigences du SIMDUT 2015.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Observation
Ethylènediamine tetraacetate de tetrasodium	DL50 Orale DL50 Cutané	Rat Lapin	3030 mg/kg >5000 mg/kg	- -	- -

Sensibilisation :	Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée.
Mutagénicité :	Il n'existe aucune donnée disponible.
Cancérogénicité :	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction :	Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction.
Tératogénicité :	Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur le développement.
Toxicité systémique pour certains organes cibles – exposition unique :	Peut causer des lésions aux organes.
Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées :	Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Persistance et dégradation :	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Non disponible
Mobilité dans le sol :	Non disponible
Autres effets nocifs :	Non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :	Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage et l'élimination. Entreposer dans un endroit sec, à une température non inférieure à 10°C ni supérieure à 50°C. Rincer à fond le contenant vide. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences du gouvernement provincial. Pour des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés dont on n'a plus besoin et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.
---------------------------------	---

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU :	UN1903
Désignation officielle :	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composé d'ammonium quaternaire)
Classe de danger :	8
Groupe d'emballage :	III
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement :	<u>Transport avec les utilisateurs locaux</u> : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Le produit est soumis à la Loi sur les aliments et drogues.

DIN : 02436752

Section 16. Autres informations

<u>Date d'édition :</u>	2018-04-11
<u>Version :</u>	01
<u>Préparé par :</u>	Le département de recherche et développement de Les Produits Sanitaires Lépine inc.
<u>Légende des abréviations :</u>	ETA = Estimation de la toxicité aiguë FDS = Fiche de données de sécurité ONU = Organisation des Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques TMD : Transport de marchandises dangereuses CAS : Numéro d'enregistrement unique auprès du Chemical Abstracts Service VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée VECD : Valeur d'exposition de courte durée DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé CL : Concentration létale DL : Dose létale CE : Concentration effective

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.